

# Saint-Flour → Vivre sa ville

**CONSEIL MUNICIPAL** ■ Une réunion légère lundi soir avec 23 points inscrits à l'ordre du jour

## Quand les citoyens deviennent acteurs

**Les élus ont adopté lundi soir, en conseil municipal, le règlement du budget participatif de la ville. Une initiative novatrice pour impliquer les habitants dans les projets de la collectivité.**

Isabelle Barnérias

isabelle.barnerias@centrefrance.com

La ville se met à la démocratie participative. En allouant une enveloppe financière de 20.000 € cette première année pour la création d'un budget participatif et en adoptant un règlement pour son fonctionnement, les élus souhaitent associer et impliquer la population dans certains projets. Mais aussi, et peut-être surtout, « améliorer la compréhension et l'appropriation du fonctionnement de la commune par ses habitants ». Une démarche qui a pour but « d'encourager l'amitié civique, poursuivait Annick Mallet, adjointe en charge du cadre de vie, et de renforcer le dialogue et le débat entre les habitants et avec les élus ». Les Sant-florains auront ainsi le pouvoir « d'agir directement sur leur cadre de vie en proposant des projets pour leur quartier et pour la ville. Après une phase d'instruction technique et d'étude de faisabilité, ils seront soumis au vote des habitants puis à l'instruction d'un comité participatif. Les projets retenus feront ensuite l'objet d'un financement par la mairie et d'un suivi de réalisation ».

Si cette initiative a été saluée par l'opposition, Christiane Meyroneinc estimant que « ce travail est intéressant et peut faire avancer la démocratie », le groupe d'opposition de Martine



**FONTLONG.** Selon Christiane Meyroneinc, élue d'opposition, le premier budget participatif de la ville pourrait être engagé avec le projet de recomposition urbaine du quartier de la Fontlong que souhaitent mener les élus.

Guibert a, lui, souhaité s'investir dans ce dossier en intégrant le comité participatif en la personne de Nathalie Lesteven. Demande accordée par le maire.

**« Il n'est pas possible d'avoir une crèche 2.0 en centre-ville »**

Et le premier exercice du genre pourrait, selon Christiane Meyroneinc, démarrer avec le projet d'aménagement du quartier de la Fontlong qu'a présenté Gérard Delpuech, conseiller municipal, lors d'une précédente délibération. « Point de convergences multiples à l'en-

trée du centre-ville en accueillant un collège, des commerces, des équipements ludico-sportifs, des aires de stationnement et des surfaces disponibles », la Fontlong « manque de cohérence d'ensemble et limite le tissu relationnel urbain ». La Ville a donc lancé une étude, estimée à 30.000 €, qu'elle financera pour moitié avec la banque des territoires auprès de qui elle a sollicité une subvention au titre du programme national « Petites villes de demain », afin d'établir un plan de recomposition et de valorisation du secteur. Si Philippe Delort expliquait, en réponse à Nathalie Lesteven, qu'il n'y avait pour l'heure pas de projets d'aménagements ni de pistes, il a toutefois reçu plu-

sieurs sollicitations.

La construction d'une nouvelle structure multi-accueil, fait, elle aussi, l'objet d'une étude de faisabilité (33.840 € dont 50 % pris en charge par la banque des territoires dans le cadre du même programme national). « La structure actuelle ne permet plus, selon Jérôme Gras, adjoint à la cohésion sociale, de répondre à des prestations qu'offrent des crèches plus modernes ». Alors que plusieurs lieux sont à l'étude, le site de Besserette semble privilégié « dans l'intérêt éducatif des enfants », pour « sa proximité avec l'école et le centre de loisirs ». Nathalie Lesteven regrettait que ce projet ne puisse voir le jour en centre-ville. Mais « au vu des critères

d'accueil des enfants de 0 à 4 ans, imposés par la CAF, il n'est, répondait Jérôme Gras, pas possible d'avoir une crèche 2.0 en centre-ville ».

### Au fil des dossiers

Dans le cadre de la création d'un centre de formation aux métiers du luxe qui sera installé 1, rue de l'égalité, dans des locaux du collège de la Vigière, le Conseil départemental va rétrocéder à la ville une partie de cet ensemble immobilier.

Les élus ont approuvé le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, mais ont fixé certaines conditions pour que « le camp de la Touëte soit en capacité d'accueillir des familles dignement », a précisé Philippe Delort, en associant les habitants afin de « ne pas être toujours dans un rapport conflictuel ». Mais « on serait preneur, insistait-il, de savoir ce que la communauté de communes souhaite faire », car si « Saint-Flour co est compétente en matière de gestion de l'aire, le terrain reste communal ».

### A LIRE BIENTÔT

**Cession.** La Ville a accepté de vendre à l'Adapei l'un de ses bâtiments communaux, situé passage d'Haselunne, pour un montant de 442.750 €. Elle conservera toutefois l'aile qui abrite une partie de la cantine scolaire de l'école Hugo-Vialatte et va proposer au club du 3<sup>e</sup> âge un nouveau local. « On ne va pas abandonner le club mais on va travailler avec lui pour trouver des locaux adaptés », a expliqué le maire. Ce dossier fera l'objet d'une présentation détaillée dans une prochaine édition.